

Soutiens financiers aux organisateurs de manifestations annulées à cause du coronavirus

Suite aux mesures prises par le Conseil fédéral et le Gouvernement cantonal genevois pour lutter contre la propagation du coronavirus, de nombreuses manifestations sont annulées, restreintes ou reportées. Il en résulte généralement des difficultés financières qui peuvent être importantes pour les organisateurs et les artistes concernés car souvent une partie des recettes est réalisée pendant la manifestation et une partie des charges est déjà engagée avant la manifestation.

Bien conscients de ces difficultés, même si les situations peuvent être très différentes selon les cas, l'Organe genevois de répartition invite les bénéficiaires concernés à lui faire parvenir une analyse succincte de leur nouvelle situation, qu'elle soit péjorée ou simplement modifiée, notamment sur le plan financier.

L'Organe genevois pourra ainsi procéder à une nouvelle évaluation de chaque cas avec bienveillance et souplesse, tout en tenant compte également de la position des pouvoirs publics

Genève, le 20 mars 2020